

# Le contrat

Enseignement de droit

Thème 5 : Quel est le rôle du contrat ?

Classe de terminale STMG

# Exemple de contrat !

Extrait du film « LE TRANSPORTEUR »

- Démarre !
- Non !
- Pourquoi ?
- Règle numéro 1 : Ne jamais changer le contrat !
- Le contrat était 3 personnes »



# 1 Qu'est-ce qu'un contrat ?



- Un accord ?
- Un engagement ?
- Une volonté commune ?
- Une source d'obligations ?

Pour quels effets ?

→ Pour des effets de droit

# A quoi reconnaît-on un contrat ?

Il faut donc s'interroger dans une situation

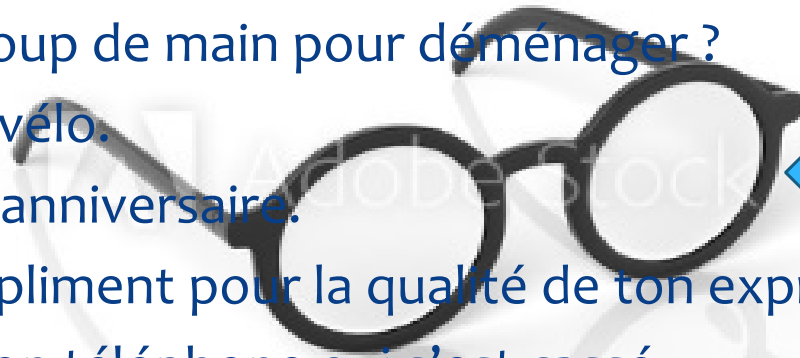
- \* Y-a-t-il un contrat ou pas ?

Pour cela il faut savoir

- \* Qu'est-ce qu'un contrat ?

# Situations juridiques

- \* Tu me prêtes ton ordinateur ?
- \* Je te donne un coup de main pour déménager ?
- \* Je te vends mon vélo.
- \* Je t'invite à mon anniversaire.
- \* Je te fais un compliment pour la qualité de ton expression orale.
- \* J'ai fait tomber ton téléphone qui s'est cassé.
- \* J'ai pris une assurance en cas d'accident
- \* Je suis embauché chez « Burger food »



← Lunettes de juriste

#103024738

# Quelle est la définition du contrat ?

\* Article 1101 du Code civil

Le contrat est un accord de volontés  
entre deux ou plusieurs personnes  
destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des  
**obligations.**

# Qu'est-ce qu'une obligation juridique ?

## Les obligations juridiques : 3 sources

Article 1100 du Code civil

Les obligations naissent

- \* d'actes juridiques,
- \* de faits juridiques ou
- \* de l'autorité seule de la loi.

# Qu'est-ce que le droit du contrat ?

Le droit des contrats est vaste et complexe, de nombreuses règles sont susceptibles de s'appliquer

- \* Le droit général des contrats
  - \* Les contrats nommés dans le Code civil
  - \* Les contrats spéciaux
  - \* Les contrats liant un consommateur et un professionnel
  - \* Les contrats conclus par voie électronique



# Quel est le rôle du contrat ?

- \* Support incontournable de tous les échanges économiques
- \* **Une loi entre les parties** : principe de la force obligatoire  
*Article 1103 du Code civil Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits.*
- \* **Mais seulement entre les parties** : principe de l'effet relatif des contrats
- \* Les parties doivent être de bonne foi  
*Article 1104 Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi.*

# Quelles sont les conditions de validité des contrats ?

- \* Capacité,
- \* Objet,
- \* Consentement

Article 1113 du Code civil Le contrat est formé par la rencontre d'une offre et d'une acceptation par lesquelles les parties manifestent leur volonté de s'engager.

- \* Vices du consentement
  - \* Erreur,
  - \* Dol,
  - \* Violence.

# Que se passe-t-il en cas d'inexécution du contrat par une des parties ?

En cas de contentieux, c'est au juge de trancher ! Quel est le rôle du juge ?

Le juge :

- \* est tenu d'appliquer les dispositions claires des contrats
- \* peut interpréter en cas de silence ou de disposition peu claire
- \* peut considérer, certaines clauses abusives comme non-écrites
- \* peut apprécier les contraintes économiques
- \* peut annuler le contrat s'il est non valable (nullité relative ou absolue).

# Comment lire et analyser un contrat ?

Plusieurs éléments importants

- \* Qualification du contrat
- \* Identification des parties
- \* Prise d'effet
- \* Durée
- \* Obligations principales de chaque partie au contrat
- \* Obligations accessoires
- \* Clauses particulières
- \* Possibilité de résiliation, de rétractation, de résolution

## UN EXEMPLE DE CONTRAT

Entre les soussignés :

**Monsieur Durand**, ci-après dénommé « Le prêteur » d'une part

et

**Monsieur Dupont**, ci-après dénommé « L'emprunteur » d'autre part

IL A ÉTÉ EXPRESSÉMENT CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

I. Objet Le prêteur **concède à titre de prêt à usage** purement **gracieux** et en conformité des articles 1875 et suivants du Code civil à l'emprunteur qui accepte, **un ordinateur de marque Asus** modèle Topbook Numéro de série 34gh87878 y compris son câble d'alimentation et sa sacoche de transport.

Le tout désigné ci-après « les biens prêtés ».

II. **Durée** Le présent prêt à usage des biens prêtés consenti pour une durée de 60 jours à compter de la date de conclusion du présent contrat.

III. Usage

L'emprunteur s'oblige expressément à n'utiliser les biens prêtés qu'à l'usage suivant : bureautique.

Fait à ....., le ..... En deux exemplaire

Pour l'emprunteur

Pour le prêteur



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**